La ettre du Maire

Septembre 2012





Alain Outreman, Maire d'Achères,

a souhaité vous adresser la lettre ouverte qu'il a écrite à Monsieur le Préfet des Yvelines suite à l'installation illégale sur la commune de gens du voyage

GENS DU VOYAGE

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Yvelines

Monsieur le Préfet,

Le week-end dernier, **des gens du voyage se sont installés illégalement** et sans préavis sur le territoire de la commune d'Achères. 380 caravanes ont pris place dans la plaine d'Achères, en bordure de Seine, sur des terrains appartenant à la société GSM.

Mis devant le fait accompli, nous avons pris nos responsabilités pour que leur passage se passe dans les meilleures conditions possibles et que ces gens puissent vivre dignement : scolarisation des enfants, ramassage des déchets et approvisionnement en eau et électricité, moyennant indemnisation financière.

Par la présente, je tiens à vous rappeler qu'Achères est en conformité avec la loi du 1er août 2003, qui dispense les villes dotées d'une Zone Urbaine Sensible de l'obligation de réaliser une aire d'accueil. J'en appelle donc ici à votre autorité et à votre pouvoir de substitution pour que la loi du 5 juillet 2000, qui impose aux collectivités locales de réaliser des aires d'accueil et qui prévoit la réalisation d'aires de grand passage à l'échelle du département, soit enfin appliquée.

Qu'ils soient itinérants ou sédentaires, les gens vivant en caravane sont des citoyens français à part entière qui ont le droit à une vie normale. Contraints de s'installer là où ils peuvent, faute de possibilités régulières, les gens du voyage sont les premières victimes des carences de l'État et des collectivités territoriales qui ne respectent pas la loi.

La situation est également très difficile à gérer pour les collectivités en règle, comme Achères, qui subissent de plein fouet les lacunes des collectivités yvelinoises. Celles-ci ne respectent pas la loi pour des raisons électoralistes, l'accueil des gens du voyage, victimes de discrimination et de stigmatisation, étant souvent mal perçu par les populations locales. Il est de votre responsabilité de pallier l'inertie des communes pour faire appliquer la loi, en envisageant des mesures plus coercitives à l'encontre des collectivités qui y dérogent.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Alain Outreman, Maire d'Achères